



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV698 - 08 AVRIL 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201698-0009 - Arrêté N°52/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090)

201698-0010 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-046 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-031 AYANT AUTORISE LE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

201671-0013 - Arrêté n°DOS-SDPefQual-PDSB-2016-01 et n°41/ARSIDF/LBM/2016 conjoint ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie/ARS Ile-de-France portant modification de l'arrêté DROS-2011-024 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOMAG exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) BIOMAG dont le siège social est situé 3 Avenue Jules Uhry-60100 CREIL

201695-0016 - ARRETE N° 2016-83 Portant cession d'autorisation des établissements médico-sociaux gérés par l'Association « APEI Le Gîte » au profit de l'Association « ANAIS »

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

201697-0009 - ARRETE modifiant l'arrêté N°2015-163-0007 du 12 juin 2015 fixant la composition de la section régionale d'Île-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201698-0009

Signé le jeudi 07 avril 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté N°52/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090)

Arrêté N°52/ARSIDF/LBM/2016

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/020 du 09 mars 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu le dossier reçu le 15 mars 2016 de Monsieur Frédéric BARROUX, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « MEDI7 », sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090) en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- la démission de ses fonctions de biologiste médical de Monsieur Yassine BENMEBAREK,
- la cession de son action de la société à Madame Bénédicte MARTINAUD ;

Considérant l'arrêté N° 61/ARSIDF/LBM/2015 du 15 octobre 2015, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI7 » ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), dirigé par Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 », dont le siège social est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), agréée sous le n°17-91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **91 002 008 0** est autorisé à fonctionner sous le n°91-29 sur les vingt-neuf sites listés ci-dessous :

- LISSES siège social, site principal
41, rue du Bois Chaland à LISSES (91090)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 059 3

- JUVISY-SUR-ORGE
5-7, rue du Lieutenant Legourd à JUVISY-SUR-ORGE (91260)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 162 5

- ETAMPES
4, square de la Libération à ETAMPES (91150)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie).
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 120 3

- CORBEIL-ESSONNES
65, rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 992 6

- BRETIGNY-SUR-ORGE
194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 994 2

- GRIGNY
12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 001 5

- LARDY
35, route Nationale à LARDY (91510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 993 4

- PARAY-VIEILLE-POSTE
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 998 3

- RIS-ORANGIS
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 002 3

- SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 991 8

- SAVIGNY-SUR-ORGE
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 000 7

- VERRIERES-LE-BUISSON
3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 996 7

- VIGNEUX-SUR-SEINE
51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 995 9

- VIRY-CHATILLON
93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 999 1

- VIRY-CHATILLON
57, avenue du Commandant Barré à VIRY-CHATILLON (91170)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 003 1

- MORSANG-SUR-ORGE
35, route de Corbeil à MORSANG-SUR-ORGE (91390)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 027 0

- BREUILLET
5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 973 6

- ETRECHY
51, Grande Rue à ETRECHY (91580)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 975 1

- MALESHERBES
10, rue du Capitaine Lelievre à MALESHERBES (45330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 45 001 974 0

- CROSNE
7, place Boileau à CROSNE (91560)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 038 7

- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
2ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 94 002 098 5

- LONGPONT-SUR-ORGE
6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 104 7

- MONTLHERY
7, rue Maillé à MONTLHERY (91310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 105 4

- LES ULIS
124, avenue des Champs Lasniers à LES ULIS (91940)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 145 0

- COURCOURONNES
322, square des Champs-Élysées à COURCOURONNES (91080)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 997 5

- BRETIGNY-SUR-ORGE
4, place Federico Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 976 9

- RIS-ORANGIS
8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 163 3

- ATHIS-MONS
38, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 164 1

- ETAMPES
12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 974 4

Les trente-deux biologistes médicaux exerçant, tous associés, sont les suivants :

- Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable,

- Madame Bénédicte MARTINAUD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Thierry CORNU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Valérie REGLI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Carole ROUSSEAU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Claire BOCCARA, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Francine SAIOVICI, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Vincent VALARCHE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical,
- Madame Kim-Anh THANG-KORB, médecin, biologiste médical,
- Madame Nadia BAIDJIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe LOILIER, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stéphane DUPRE, médecin, biologiste médical,
- Madame Madeleine PISTONE, pharmacien, biologiste médical,

- Madame Christine VERGEZ, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Jean-Denis DOSDAT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Mohand YAKOUBI, médecin, biologiste médical,
- Madame Frédérique LE MANACH, médecin, biologiste médical,
- Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical,
- Madame Amélie AUDION, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Evelyne DELAITRE GUILLEMINOT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Geneviève RIVIERE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Georgiana SIRETEANU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur François GERARD, médecin, biologiste médical,
- Madame Claire GERARD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Françoise TARONI, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine GRAVEY, médecin, biologiste médical

La répartition du capital social de la SELAS « MEDI7 » est la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP1	Actions AP2	Total Actions	Droits de vote
M. Frédéric BARROUX	0	200	7236	7436	1 939 648
Mme Bénédicte MARTINAUD	0	1	7230	7231	1 937 642
M. Thierry CORNU	0	0	1	1	268
Mme Valérie REGLI	0	0	1	1	268
Mme Carole ROUSSEAU	0	0	1	1	268
Mme Anne-Sophie DEFFAIN	0	0	1	1	268
Mme Claire BOCCARA	0	0	1	1	268
Mme Francine SAIOVICI	0	0	1	1	268
M. Vincent VALARCHE	0	0	1	1	268
Mme Gratiela MACOVIEVICI	0	0	1	1	268
Mme Kim-Anh THANG-KORB	0	0	1	1	268
Mme Nadia BAIDJIBAY	0	0	1	1	268
M. Philippe LOILIER	0	0	1	1	268
Mme Elsa CAILLAULT	0	0	1	1	268
M. Stéphane DUPRE	0	0	1	1	268
Mme Madeleine PISTONE	0	0	1	1	268
Mme Christine VERGEZ	0	0	1	1	268
M. Didier MAIREY	0	0	1	1	268
M. Jean-Denis DOSDAT	0	0	1	1	268
M. Mohand YACOUBI	0	0	1	1	268
Mme Frédérique LE MANACH	0	0	1	1	268
Mme Ioana IONESCU	0	0	1	1	268
Mme Amélie AUDION	0	0	1	1	268
M. Sadi KHALFH	0	0	1	1	268
Mme Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT	0	0	1	1	268
Mme Geneviève RIVIERE	0	0	1	1	268
Mme Georgiana SIRETEANU	0	0	1	1	268
M. François GERARD	0	0	1	1	268
Mme Claire GERARD	0	0	1	1	268
Mme Françoise TARONI	0	0	1	1	268
M. Belkacem BOULEFDAOUI	0	0	1	1	268
Mme Catherine GRAVEY	0	0	1	1	268

S/Total biologistes médicaux en exercice	0	201	14 496	14 697	3 885 330
SELAS LAB77, personne morale	767 966	0	0	767 966	767 966
AERTS & FILOT, personne morale	816 182	0	0	816 182	816 182
S/Total personnes morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical	1 584 148	0	0	1 584 148	1 584 148
Total du capital social de la SELAS MEDI7	1 584 148	201	14 496	1 598 845	5 469 478

Article 2 : L'arrêté n° 61/ARSIDF/LBM/2015, en date du 15 octobre 2015, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « MEDI7 », sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 07 Avril 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201698-0010

Signé le jeudi 07 avril 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-046 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-031 AYANT AUTORISE LE TRANSFERT
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-046
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-031
AYANT AUTORISE LE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2016/020 du 9 mars 2016, publié le 11 mars 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n°DOSMS/AMBU/OFF/2016-031 du 9 mars 2016 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie et octroyé la licence n°91#001569 à l'officine ainsi transférée ;
- VU la demande en date du 1^{er} avril 2016 sollicitant la modification de la licence n°91#001569 ;
- VU l'attestation de numérotage de la commune de PALAISEAU en date du 2 octobre 2015 ;
- CONSIDERANT que l'arrêté n°DOSMS/AMBU/OFF/2016-031 du 9 mars 2016 a autorisé le transfert d'une officine de pharmacie vers un local sis 61-71, Avenue des Alliés à PALAISEAU (91120) ;
- CONSIDERANT que par courrier électronique du 1^{er} avril 2016, les pharmaciens bénéficiaires de l'autorisation de transfert susvisée informe l'Agence régionale de santé Ile-de-France de la renumérotation de la voirie au sein de la commune de PALAISEAU ;
- CONSIDERANT que le local d'accueil du transfert autorisé par l'arrêté du 9 mars 2016 susvisé est désormais sis 13, Rue de l'Ancienne Gare Militaire ;
- CONSIDERANT que les conditions au vu desquelles le transfert a été autorisé sont pour le reste inchangées ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la licence de transfert octroyée le 9 mars 2016 pour tenir compte de la renumérotation de la voirie opérée par la Ville de PALAISEAU ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté n°DOSMS/AMBU/OFF/2016-031 du 9 mars 2016 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie sous la licence n°91#001569 est modifié comme suit,

Les termes :

« 61-71, Avenue des Alliés »

sont remplacés, chaque fois qu'ils apparaissent, par les termes :

« 13, Rue de l'Ancienne Gare Militaire ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 07 Avril 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201671-0013

Signé le vendredi 11 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n°DOS-SDPefQual-PDSB-2016-01 et n°41/ARSIDF/LBM/2016 conjoint ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie/ARS Ile-de-France portant modification de l'arrêté DROS-2011-024 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOMAG exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) BIOMAG dont le siège social est situé 3 Avenue Jules Uhry-60100 CREIL

Arrêté n°DOS-SDPefQual-PDSB-2016-01 et n°41/ARSIDF/LBM/2016 conjoint ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie/ARS Ile-de-France portant modification de l'arrêté DROS -2011-024 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOMAG exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) BIOMAG dont le siège social est situé 3 Avenue Jules Uhry-60100 CREIL.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD – PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ILE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale, et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;

Vu la décision de Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nord – Pas-de-Calais - Picardie du 4 janvier 2016 accordant délégations de signature du directeur de l'ARS ;

Vu le décret du président de la République du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de M. Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2011 modifié portant agrément de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIOMAG à CREIL (60100) ;

Vu l'arrêté DROS-2011-024 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG exploité par la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIOMAG dont le siège social est situé 3 avenue Jules UHRY – 60100 CREIL.

Vu les pièces reçues le 17 septembre et le 13 novembre 2015 ;

Vu les pièces reçues le 03 novembre et le 17 décembre 2015 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Vu le pouvoir de M. Vincent MATHA, agissant en qualité de cogérant de la SELARL BIOMAG au profit du Cabinet d'avocats ADVEN en date du 26 juin 2015 ;

Vu le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la SELARL BIOMAG du 1er décembre 2014 relatif à la démission de Mme Elisabeth LE FEVRE de ses fonctions de biologiste coresponsable au sein du laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG ;

Vu le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte de la SELARL BIOMAG du 26 juin 2015 relatif à l'agrément de Mme Meriem HADJIAT en qualité de biologiste coresponsable au sein du laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG ;

Vu les titres et diplômes de Mme Meriem HADJIAT ;

Vu le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la SELARL BIOMAG du 20 octobre 2014 relatif à la fermeture du site du laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG 62 rue Charles Lescot et l'ouverture concomitante d'un nouveau site au 5 et 7 rue de la République à Pont-Ste-Maxence ;

Vu les statuts de la SELARL BIOMAG mis à jour au 15 juin 2015 ;

Vu le bail commercial conclu le 22 novembre 2013 entre la SCI PONTLAB, représentée par Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART et M. Vincent MATHA, et la SELARL BIOMAG, représentée par M. Vincent MATHA et relatif à la location des locaux situés 5 et 7 rue de la République à Pont-Ste-Maxence (60700) ;

Considérant l'ensemble des pièces du dossier ;

Considérant que lors de l'assemblée générale de la SELARL BIOMAG du 1er décembre 2014, l'assemblée générale a pris connaissance de la démission de Mme Elisabeth LE FEVRE de ses fonctions de biologiste coresponsable au sein du laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG avec effet au 31 octobre 2014 fin de journée ;

Considérant que lors de l'assemblée générale mixte de la SELARL BIOMAG du 26 juin 2015, l'assemblée générale a décidé de nommer Mme Meriem HADJIAT en qualité de biologiste coresponsable au sein du laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG ;

Considérant que lors de l'assemblée générale de la SELARL BIOMAG du 20 octobre 2014, l'assemblée générale a décidé de procéder à la fermeture du site du laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG 62 rue Charles Lescot, à compter du jour de l'ouverture du site situé 5 et 7 rue de la République à Pont-Ste-Maxence (60700) ;

Considérant que les modifications apportées au laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG sont conformes aux dispositions du Code de la santé publique ;

ARRETEMENT

Article 1 – L'Article 2 de l'arrêté DROS-2011-024 modifié est ainsi modifié :

Le laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG, exploité par la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIOMAG dont le siège social est situé 3 avenue Jules Uhry – 60100 CREIL (n°FINESS EJ 60 001 205 8), est autorisé à fonctionner sous le n°60 – 03.

Il est dirigé par les biologistes coresponsables suivants :

- 1) Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART, pharmacien biologiste,
- 2) Mme Véronique BONNOTTE, pharmacien biologiste,
- 3) M. Jacques DEMARQUEST, médecin biologiste,
- 4) M. Dominique DIDRY, pharmacien biologiste,
- 5) M. Sidi Mohammed EL ALAOU, pharmacien biologiste,
- 6) Mme Meriem HADJIAT, médecin biologiste,
- 7) M. Patrice LEMAITRE, pharmacien biologiste,
- 8) Mme Florence MAÏER, médecin biologiste,
- 9) M. Vincent MATHA, médecin biologiste,
- 10) M. Dominique MILONGO, pharmacien biologiste,
- 11) Mme Mathilde MONSEUX-DELATTRE, pharmacien biologiste
- 12) Mme Aline MUNIER DOS SANTOS, pharmacien biologiste,
- 13) Mme Chantal RECKATY, pharmacien biologiste.

Le laboratoire de biologie médicale multisites BIOMAG est autorisé à fonctionner sur les onze sites suivants, ouverts au public :

- 1) **3 avenue Jules Uhry – 60100 CREIL**
n°FINESS ET 60 001 206 6

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 6h30 à 18h00

Le samedi de 7h30 à 16h00

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

Famille Biochimie-génétique : *Biochimie générale et spécialisée,*

Famille immunologie-hématologie-biologie de la reproduction : *Hématocytologie, Hémostase, Immunohématologie, Allergie, Auto-immunité*

Famille microbiologie : *Sérologie infectieuse*

2) **1 rue Henri Dunant – 60100 CREIL**

n°FINESS ET 60 001 207 4

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h30

Le samedi de 8h00 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

3) **30 rue Descartes – 60100 CREIL**

n°FINESS ET 60 001 208 2

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h30

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

4) **5 et 7 rue de la République – 60700 PONT SAINTE-MAXENCE**

n°FINESS ET 60 001 210 8

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 7h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

Le samedi de 7h30 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

Famille Biochimie-génétique : *Biochimie générale et spécialisée,*

Famille Microbiologie : *Bactériologie, Parasito – Mycologie, Virologie*

5) **20 rue de la République – 60190 ESTREES SAINT-DENIS**

n°FINESS ET 60 001 209 0

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le samedi de 7h30 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

6) **5 rue Corbier Thiébaud – 60270 GOUVIEUX**

n° FINESS ET 60 001 211 6

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00

Le samedi de 7h30 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

7) **2 place de la République – 60340 SAINT-LEU D'ESSERENT**

n°FINESS ET 60 001 212 4

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00
Le samedi de 7h30 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

8) **23 place Charles de Gaulle – 60230 CHAMBLY**

n° FINESS ET 60 001 265 1

Horaires d'ouvertures : *Le lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00*
Le samedi de 7h00 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

9) **84 rue des Martyrs – 60110 MERU**

n° FINESS ET 60 001 264 5

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Le samedi de 7h30 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

10) **1 rue Louis Blanc – 95260 BEAUMONT SUR OISE**

n° FINESS ET 95 003 248 2

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Le samedi de 7h30 à 12h30

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

11) **118 avenue Gaston Vermeire – 95340 PERSAN**

n° FINESS ET 95 003 016 3

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Le samedi de 7h30 à 12h30

Activités réalisées sur ce site : *Pré-analytique et Post-analytique*

Le laboratoire devra fonctionner sur chacun des sites conformément aux exigences législatives et réglementaires.

Article 2 – Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de la réalisation effective de chacune des opérations susvisées.

Article 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie, sise 556 avenue Willy Brandt - 59777 Euraille ou de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France, sise 35 rue de la Gare – Millénaire 2 – 75935 Paris Cedex 19
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, sise 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 4 – Le directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie et le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, de la Région Ile-de-France et qui sera notifié à :

- Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART, cogérante de la SELARL BIOMAG et gérante de la Société civile AUBERT-LETRILLART ;
- Mme Véronique BONNOTTE, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- M. Jacques DEMARQUEST, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- M. Dominique DIDRY, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- M. Sidi Mohammed EL ALAOUI, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- Mme Meriem HADJIAT, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- M. Patrice LEMAÎTRE, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- Mme Florence MAÏER, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- M. Vincent MATHA, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- M. Dominique MILONGO, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- Mme Mathilde MONSEUX-DELATTRE, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- Mme Aline MUNIER DOS SANTOS, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- Mme Chantal RECKATY, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- M. Jean-Jacques GIMENEZ, cogérant de la SELARL BIOMAG.
- Mme Elisabeth LE FEVRE

Fait à Lille et à Paris, le 11 Mars 2016

Le Directeur général de l'Agence Régionale de
Santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Jean-Yves GRALL

Signé

Pierre OUAHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201695-0016

Signé le lundi 04 avril 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° 2016-83 Portant cession d'autorisation des établissements
médico-sociaux gérés par l'Association « APEI Le Gîte » au profit de l'Association «
ANAIS »

ARRETE N° 2016 - 83

**Portant cession d'autorisation des établissements médico-sociaux gérés par
l'Association « APEI Le Gîte » au profit de l'Association « ANAIS »**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles **L312-1, L313-1, L314-3** et suivants ;
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
- VU** l'arrêté n°2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile de France 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté n°2001-1441 du 19 juillet 2001, de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, autorisant l'association « le Gîte » sise 17 rue du Mail - 95310 Saint Ouen l'Aumône à étendre de 75 à 85 places d'hébergement le Centre d'Aide par le Travail « le Gîte » situé au 27 rue Antoine Balard - ZI du Vert Galant - 95310 Saint Ouen l'Aumône ;
- VU** l'arrêté n°2008-1876 du 8 décembre 2008, de Monsieur le Préfet du Val d'Oise et le Directeur départemental des Affaires sanitaires et sociales du Val d'Oise, autorisant l'association « APEI Le Gîte » sise 17 rue du Mail - 95310 Saint Ouen l'Aumône à gérer et exploiter les 88 places d'hébergement de l'Institut Médico Educatif « la Ravinière » situé au 14 rue du Général de Gaulle- 95520 Osny ;
- VU** l'arrêté n°2013-37 du 5 mars 2013, de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, autorisant l'association « APEI Le Gîte » sise Parc d'Activités des Béthunes - 5 rue du Rapporteur - 95310 Saint Ouen l'Aumône à gérer et exploiter les 48 places d'hébergement de la Maison d'Accueil Spécialisée « le Gîte Fleuri » sise 25 rue des Valanchards - 95290 Jouy le Moutier ;
- VU** l'arrêté n°2015-267 du 2 septembre 2015 de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, visant au changement de dénomination de la Maison d'Accueil Spécialisée « Le Gîte Fleuri » en « Les Hauts de la Jocassie » ;

VU les courriers du 28 octobre 2015 et du 12 janvier 2016 présentant la demande de transfert des autorisations des établissements gérés par l'association « APEI Le Gîte », sise Parc d'Activités des Béthunes - 5 rue du Rapporteur - Saint Ouen l'Aumône au profit de l'association « ANAIS » sise 32 rue Eiffel – CS 50287 - 61008 Alençon Cedex, et concernant, pour les structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé, les établissements suivants :

- MAS « Les Hauts de la Jocassie » à Jouy le Moutier
- IME « La Ravinière » à Osny
- ESAT « Le Gîte » à Saint Ouen l'Aumône

VU le projet de fusion signé par les deux associations le 3 novembre 2015 et validé dans toutes ses dispositions lors des assemblées générales extraordinaires des deux associations le 7 janvier 2016 ;

VU les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des associations « APEI le Gîte » et « ANAIS » du 7 janvier 2016 approuvant la fusion à compter de cette date et précisant les dispositions relatives aux modalités de gestion à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU les statuts de l'Association d'Action et d'Insertion Sociale dénommée « ANAIS » sise 32 rue Eiffel - CS 50287 - 61008 Alençon Cedex, déclarée à la Préfecture de l'Orne le 28 octobre 1954 ;

CONSIDERANT que l'Association « ANAIS » présente les garanties morales, techniques et financières nécessaires pour assurer la gestion de ces établissements, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'Association « ANAIS » sise 32 rue Eiffel - CS 50287 - 61008 Alençon Cedex est autorisée à gérer et exploiter les établissements suivants :

- MAS « Les Hauts de la Jocassie » à Jouy le Moutier
- IME « La Ravinière » à Osny
- ESAT « Le Gîte » à Saint Ouen l'Aumône

ARTICLE 2 :

La MAS « Les Hauts de la Jocassie » à Jouy le Moutier est destinée à prendre en charge 48 adultes de plus de 20 ans polyhandicapés. La capacité est ainsi répartie :

- 42 places d'hébergement permanent
- 6 places d'hébergement temporaire

L'IME « La Ravinière » à Osny est destiné à prendre en charge 88 enfants et adolescents de 5 à 20 ans déficients intellectuels et polyhandicapés. La capacité est ainsi répartie :

- 30 places d'internat
- 58 places de semi-internat

L'ESAT « Le Gite » à Saint Ouen l'Aumône prend en charge 85 adultes de plus de 20 ans déficients intellectuels en semi-internat

ARTICLE 3 :

Ces structures sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Pour la maison d'accueil spécialisée « les Hauts de la Jocassie »

N° FINESS :	95 000 982 9
Code catégorie :	255
Code discipline :	917 - 658
Code fonctionnement :	11
Code clientèle :	500
Code tarif :	05

Pour l'institut médico éducatif « la Ravinière »

N° FINESS :	95 078 306 8
Code catégorie :	183
Code discipline :	901 - 902
Code fonctionnement :	11 - 13
Code clientèle :	110 – 500
Code tarif :	05

Pour l'établissement d'aide par le travail « le Gite »

N° FINESS :	95 080 420 3
Code catégorie :	246
Code discipline :	908
Code fonctionnement :	13
Code clientèle :	110
Code tarif :	05

N° FINESS du gestionnaire	61 000 075 4
Code statut :	60

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

La Déléguée territoriale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Paris le 4 avril 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201697-0009

Signé le mercredi 06 avril 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

ARRETE modifiant l'arrêté N°2015-163-0007 du 12 juin 2015 fixant la composition de la section régionale d'Île-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE N°

du 6 avril 2016

modifiant l'arrêté N°2015-163-0007 du 12 juin 2015 fixant la composition de la section régionale d'Île-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006, relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 7 et 8 ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 1970 modifié instituant un comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015-163-0007 du 12 juin 2015 fixant la composition de la section régionale d'Île-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU les propositions des chefs des services déconcentrés des administrations de l'État en Île-de-France ;
- VU les propositions des organisations syndicales ;
- SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2015-163-0007 du 12 juin 2015 fixant la composition de la section régionale d'Île-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État est remplacé par les dispositions suivantes :

« La section régionale d'Île-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État est composée ainsi :

Représentants de l'Administration

Membres titulaires :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Mme Anne-Sophie PERON, cheffe du bureau des ressources humaines

Services du Premier ministre

Mme Saliha HALIT, cheffe de la section de l'action sociale

Rectorat de Versailles

Mme Noëlle NARVAEZ, responsable du service social

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

M. Frédéric MUSSO, adjoint à la cheffe du service ressources humaines

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

Mme Christèle DUROCHER, responsable du service social

Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. Cédric PICHOFF, chef du service des ressources humaines

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Mme Marine GATSCHON, cheffe du bureau de la Bourse Au Logement des Agents de l'Etat (BALAE)

Ministère de la Défense, Pôle Ministériel d'Action Sociale de Saint Germain en Laye

M. Bernard PHILIPPE, conseiller technique, chargé des actions médico-sociales

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

M. Thierry LARTIGUE, chef du bureau de l'action sociale

Direction Régionale des Finances Publiques

M. Jean-François PLOUGONVEN inspecteur principal, responsable de la division « service aux agents et relation sociale »

Rectorat de Créteil

Mme Marie-Christine SIMULA, cheffe de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel

Ministère de la Justice

Mme Dominique SINGER, cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris

Membres suppléants :

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

Mme Claudia BRANJAUNEAU, Cheffe du bureau de l'action sociale

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

M. Daniel DAUBIN, responsable des ressources humaines

Rectorat de Versailles

Mme Isabelle DAGOURET, adjointe à la cheffe de bureau du service de l'action sociale

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

M. Serge KOEHL, délégué départemental à l'action sociale

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
M. Sébastien FAUGERE, secrétaire général

Ministère des Affaires Étrangères
Mme Marianne LECLERC, conseillère technique sociale

Rectorat de Paris
M. Christophe HARNOIS, chef du service d'action sociale au rectorat de Paris

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France
Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe

Rectorat de Créteil
Mme Monique TENN, cheffe du service d'action sociale

Ministère de la Défense - Pôle Ministériel d'Action Sociale de Saint Germain-en-Laye
M. Philippe GAUTRON, adjoint de la conseillère technique de direction

Direction Interrégionale des Douanes et Droits indirects
M. Christian BOSCH, secrétaire général

Ministère de la Justice
M. Benoît GUERARD, adjoint à la cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris

Représentants des organisations syndicales

Fédération Syndicale Unitaire, coordination régionale d'Île-de-France

Titulaires : M. Pascal CALLAC
M. Yann MAHIEUX

Suppléants : Mme Fabienne DUCHESNE
M. Jean-Pierre LHANDÉ

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Titulaires : M. Christian MATHIS
M. Medjid MOUHOUB

Suppléants : Mme Elisabeth BRUNET
M. Valéry OBLICOQ

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Titulaires : Mme Isabelle LABORDE
Mme Hawa SALL

Suppléants : M. Olivier BRUN
Mme Béatrice DUPONT

Union Inter Fédérale des Agents de la Fonction Publique FO

Titulaires : Mme Catherine BENASSAYA
M. Gérard ROLLAND

Suppléants : M. Bernard LAYES
Mme Solange SAIDI

Union Régionale des Syndicats d'Île-de-France CFDT

Titulaires : Mme Marie-Thérèse BUEB
Mme Muriel SCAPPINI

Suppléante : Mme Anne-Marie GINESTE
M. Vincent SOULAGE

Union Fédérale des Cadres des Fonctions Publiques CFE-CGC

Titulaire : M. Patrick AUBERT
Suppléant : M. Christian TOUSSAINT DU WAST

Union syndicale Solidaires Coordination Île-de-France

Titulaire : M. Baptiste ALAGUILLAUME
M. Henri LOPEZ

Suppléants : M. Alexandre BIZEUL
Mme Annie DAFIT »

Article 2 :

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le Préfet, secrétaire général
Pour les affaires régionales d'Île-de-France

SIGNÉ

Yannick IMBERT